

# Notice d'inscription

## Année 2024 / 2025 — 1<sup>ère</sup> année CPGE

### Procédure d'inscription

Vous avez fait l'objet d'une proposition d'admission en 1<sup>ère</sup> année de CPGE au lycée Joffre. Les inscriptions se dérouleront à distance par **envoi de dossier dématérialisé** selon les modalités ci-dessous.

#### → **DATES DES INSCRIPTIONS :**

- **Vous êtes admis au lycée Joffre et n'avez plus de vœux en attente / êtes sur liste d'attente pour l'internat :** Inscriptions **du lundi 8 au vendredi 12 juillet**. Si vous êtes sur liste d'attente pour l'internat, vous pouvez accepter définitivement le vœu sans internat et garder le vœu avec internat en attente jusqu'à la fin des admissions.
- **Vous avez des vœux en attente en phase principale ou complémentaire :** L'établissement ferme pour les vacances scolaires le vendredi 12 juillet. Reprise des inscriptions le **lundi 26 août**.

#### → **PROCÉDURE :**

- **Téléchargez** le dossier et **complétez-le** avec l'ensemble des documents demandés (voir tableau ci-dessous).
- **Renommez** chaque fichier selon le modèle suivant : **NOM\_Prénom\_Filière\_Nom du document**.
- **Compressez** les fichiers au format .zip (tutoriel [ICI](#)).
- **Envoyez** votre dossier complet à l'adresse suivante : [inscriptions.cpge@lyceejoffre.net](mailto:inscriptions.cpge@lyceejoffre.net) en remplissant l'objet du mail selon le modèle suivant : **Filière NOM Prénom**

### Documents à envoyer (Tout dossier incomplet sera rejeté)

<b>CPGE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Dossier d'inscription (2 pages, .pdf modifiable)</li> <li>▶ Fiche d'urgence (1 page, .pdf modifiable)</li> <li>▶ Copie du relevé de notes au baccalauréat</li> <li>▶ <u>Si vous êtes boursier</u>, notification conditionnelle de bourse (3 pages)</li> <li>▶ Attestation de Contribution Vie Etudiante et Campus (CVEC) : <a href="http://cvec.etudiant.gouv.fr">cvec.etudiant.gouv.fr</a> (L'attestation demandée comporte un code QR. Ne pas confondre avec le reçu de paiement)</li> <li>▶ <b>À fournir à la rentrée : 1 photo d'identité conforme</b> pour la carte étudiant du lycée Joffre</li> <li>▶ <b>À fournir à la rentrée : Si cas médical particulier</b>, fiche de renseignements médicaux confidentiels à remettre directement à l'infirmerie sous pli cacheté</li> </ul>
<b>Internat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Dossier d'internat (3 pages, .pdf modifiable)</li> <li>▶ Justificatif de domicile du correspondant</li> <li>▶ <b>1 photo d'identité dématérialisée</b> au format .jpg ou .png pour le trombinoscope</li> <li>▶ <b>À fournir à la rentrée :</b> Attestation de responsabilité civile valable pour l'année scolaire</li> </ul>

### Rentrée scolaire

La rentrée scolaire aura lieu **lundi 2 septembre 2024**. Les détails de l'organisation de cette journée seront publiés sur notre site internet : <https://lycee-joffre-montpellier.mon-ent-occitanie.fr>

### Règlement intérieur

Le règlement intérieur de l'établissement, celui de l'internat ainsi que le complément CPGE sont mis en ligne sur notre site internet. **Merci de prendre connaissance de ces documents avant l'inscription.** Le coupon réponse au règlement intérieur est directement inclus dans le dossier d'inscription (section 5) et doit être signé pour compléter le dossier.

## Carte Jeune Région

---

À compter de la rentrée 2024/2025, la carte Jeune Région devient **obligatoire pour entrer dans l'établissement** (ne pas confondre avec la carte élève du lycée Joffre, qui sera distribuée à la rentrée et qui sera également requise à l'entrée).

**Pour une première demande de carte Jeune Région**, les inscriptions débutent le **10 juin 2024** sur <https://www.laregion.fr/Demander-la-Carte-Jeune-Region>. Vous devrez fournir une photo et une adresse mail. Votre carte et votre identifiant seront envoyés chez vous par courrier.

**Si vous possédez déjà une carte Jeune Région**, vous n'avez aucune démarche à effectuer. Pensez à signaler tout changement d'adresse ou autre information personnelle.

Pour en savoir plus sur les avantages dont vous pouvez bénéficier grâce à la carte Jeune Région, rendez-vous sur [cartejeune.laregion.fr](http://cartejeune.laregion.fr), rubrique *La Carte Jeune Région, c'est quoi ?*.

## Restauration

---

L'inscription à la restauration et le paiement s'effectuent en ligne. **Toutes les informations et modalités d'inscription sont détaillées dans la rubrique Restauration scolaire de notre site :**

<https://lycee-joffre-montpellier.mon-ent-occitanie.fr/restauration-scolaire>

À cette adresse, vous trouverez la fiche d'inscription à compléter et à envoyer par mail à [restauration.joffre@ac-montpellier.fr](mailto:restauration.joffre@ac-montpellier.fr) à partir du **lundi 26 août 2024**.

Le jour de la rentrée, vous devrez vous présenter à l'intendance de l'établissement le matin pour **effectuer votre biométrie** afin d'avoir accès à la cantine.

## Convention CPGE Lycée Joffre – Université de Montpellier

---

**L'inscription à l'université est obligatoire** et n'est qu'administrative ; vous n'aurez pas de cours à suivre à l'université.

### → **1<sup>ère</sup> année BCPST, MP2i, MPSI et PCSI :**

Les étudiants de 1<sup>ère</sup> année de CPGE scientifique néo-bacheliers ou intégrant pour la première fois une CPGE pourront, **une fois leur inscription CPGE finalisée**, réaliser leur inscription à la Faculté des Sciences de Montpellier en juillet et septembre 2023.

Pour ce faire, ils devront consulter le [site web de la Faculté des Sciences](#) afin de prendre rendez-vous.

### → **1<sup>ère</sup> année ECG et LS (A/L) :**

Les inscriptions à l'université se feront après la rentrée scolaire. La vie scolaire communiquera les modalités aux étudiants de 1<sup>ère</sup> année courant septembre.

## Demandes de regroupement dans les classes / chambres d'internat

---

**La personne que vous désignez doit faire la même demande** pour qu'elle soit prise en compte.

### → **LES CLASSES :**

Les filières LS, MPSI et PCSI sont scindées en plusieurs classes. Le choix des langues vivantes est un élément déterminant dans la répartition dans ces classes.

Si vous souhaitez changer de langues vivantes ou faire une demande pour être dans la même classe qu'un(e) élève en particulier, veuillez **joindre une lettre à votre dossier d'inscription avant le mercredi 28 août 2024**.

### → **LES CHAMBRES D'INTERNAT :**

Pour les admis en 1<sup>ère</sup> année d'internat, les chambres sont constituées par l'équipe de vie scolaire de façon à, dans la mesure du possible, réunir les élèves par filière/classe. Dans ces chambres, les box seront également attribués. **Il ne sera pas possible de changer de chambre ni de box lors de l'emménagement.**

Si vous souhaitez loger dans la même chambre qu'un(e) élève en particulier, veuillez nous faire part de votre vœu par **lettre jointe au dossier d'internat**.